

APPEL
à PROJETS
2009

**Accueil, vie sociale et autonomie
des personnes handicapées**
Services /
établissements d'accueil

Vous avez un projet
pour **améliorer l'accueil,
la vie sociale ou l'autonomie**
des personnes en situation
de handicap ?

Le CCAH est
votre partenaire.

Vous êtes **porteur de projet**

Le CCAH **soutient**

① Des projets d'établissements médico-sociaux & de nouvelles formes d'habitat

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées
- Adaptation du bâti au public concerné
- Prise en compte des besoins recensés sur le territoire
- Mise en place de partenariats avec d'autres associations représentatives des personnes handicapées ou avec des partenaires institutionnels

EXEMPLES DE PROJETS RÉCEMMENT SOUTENUS PAR LE CCAH

MAS VIOLETTE

Seine-et-Marne
Accueil de personnes adultes polyhandicapés. Petite structure implantée au cœur d'un village
Subvention CCAH : 240 000 €



HABITAT REGROUPÉ

Loire-Atlantique
Appartements regroupés et domotisés destinés à des personnes très dépendantes sur le plan moteur avec mise en place d'un service d'accompagnement de nuit.
Subvention CCAH : 150 000 €

LA MAISON DE RETRAITE SPÉCIALISÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Haut-Rhin
Etablissement permettant le maintien à domicile des résidents retraités d'un ESAT
Subvention CCAH : 100 000 €



ESAT DE LAVILLEDIEU ET DE COUCOURON

Ardèche
Commercialisation de nouvelles prestations de lingerie, cuisine, et entretien des locaux auprès d'une résidence pour personnes âgées.
Subvention CCAH : 25 000 €



→ Le CCAH accorde une attention particulière aux projets permettant de créer des passerelles entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé, aux projets intégrant une démarche participative, ainsi que ceux présentant un caractère innovant et/ou modélisable.

2 Des projets de services

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pérennité économique du service
- Adéquation entre le service proposé et les besoins du public
- Qualification des professionnels,
- Mise en place de partenariats avec d'autres associations représentatives des personnes handicapées ou avec des partenaires institutionnels

EXEMPLES DE PROJETS RÉCEMMENT SOUTENUS PAR LE CCAH

LE SERVICE DE RODOLPHE : SERVICE D'AIDE AUX AIDANTS

Dordogne
Le service propose aux familles d'assurer le remplacement ponctuel du parent auprès de l'enfant ou de l'adulte handicapé.
Subvention CCAH : 24 000 €

SAVS

Paris 12^e
Le service apporte un soutien aux personnes handicapées psychiques pour les actes de la vie quotidienne comme les démarches administratives, l'utilisation des transports en commun, ou l'organisation de temps de loisirs.
Subvention CCAH : 38 940 €

DE BOUCHE À OREILLE : SERVICE À LA PERSONNE

Paris
Cette entreprise propose la vente de matériel mais aussi un service à la personne sous la forme de conseils dans le choix du matériel, et ce en Langue des Signes Française et en Français.
Subvention CCAH : 12 000 €



VIE DANS LA VILLE :

SORTIR ET FAIRE DU SPORT

Hauts-de-Seine
Vie dans la ville est un service qui propose à chaque personne handicapée d'être accompagnée lors d'une sortie culturelle (cinéma, théâtre, etc.) ou sportive (tennis, escalade, etc.).
Subvention CCAH : 12 000 €



A CHEVAL SUR SOI :

LE CHEVAL AU SERVICE

DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

Côte d'Or
L'association abrite un centre de thérapie avec le cheval destiné à tous les types de handicap. A Cheval sur soi propose un « contrat thérapeutique » personnalisé entre le patient, la thérapeute et le prescripteur.
Subvention CCAH : 25 000 €

Le CCAH, partenaire des associations représentatives des personnes handicapées

En pratique

→ Qui peut présenter un dossier dans le cadre de l'appel à projets ?

Les demandes peuvent être présentées par les établissements spécialisés, les associations, les coopératives ou les entreprises privées. Les projets présentés par des particuliers ne seront pas étudiés.

→ Modalités de l'appel à projets

Les dossiers de demande de subventions sont téléchargeables sur le site Internet du CCAH : www.ccah.fr rubrique **Appel à projet 2009**.

Les dossiers devront être retournés par voie postale à l'adresse suivante :

CCAH - 30, rue de Prony - 75017 PARIS
Contact : ccah@ccah.fr

Les projets seront reçus et étudiés toute l'année par un comité de sélection. Au cours de l'instruction, l'équipe du CCAH peut être amenée à rencontrer le porteur de projet. L'attribution d'une subvention entraîne la signature d'une convention entre le porteur de projet, le CCAH et le financeur.

Les décisions seront transmises par voie postale.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
31 JUILLET 2009

Par son positionnement unique au carrefour des acteurs du secteur du handicap, le CCAH participe à l'élaboration de réponses concrètes sur tous les champs du handicap en soutenant financièrement des projets mais également en apportant des services directs aux personnes handicapées.

Fort de leur expérience et de leur connaissance du secteur du handicap, les membres associés du CCAH le soutiennent dans ses missions de conseil, d'échanges et d'information.

LES MEMBRES ASSOCIÉS DU CCAH

/ APF / ANAE / ANCREAI / AVH / CESAP /
CNAPE / CROIX-ROUGE FRANCAISE /
FÉDÉRATION DES APAJH /
FASM CROIX-MARINE / FAF /
HANDICAP INTERNATIONAL / L'ADAPT /
ORDRE DE MALTE FRANCE / UNAPH /
UNAFAM / UNAPEI /
UNIOPSS / UNISDA /

Le financement des projets

Qui sont les financeurs ?

Le CCAH rassemble aujourd'hui les institutions de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, des institutions de prévoyance, des mutuelles, des entreprises et des comités d'entreprise. Chaque projet retenu et instruit par le CCAH est proposé pour financement à l'ensemble de ses membres adhérents.

Quelles sont les aides financières ?

Les aides financières accordées sont destinées aux dépenses d'investissement (équipements, travaux de construction, aménagement...) pour la création ou le développement d'établissements ou de services.

Le CCAH peut intervenir sur des dépenses de fonctionnement uniquement pour une aide au démarrage d'un service innovant. Les aides financières viennent en complément d'aides publiques, de soutiens privés ou des ressources du porteur de projet.

- Le CCAH ne finance pas
- le fonctionnement courant de l'établissement ou du service concerné par la demande de subvention,
 - les travaux d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public),
 - les demandes individuelles

LES MEMBRES ADHÉRENTS DU CCAH

/ AGRICA / AG2R - LA MONDIALE / APICIL AGIRA / APRIONIS / ASSOCIATION CENTRALE DES ACTIVITES SOCIALES DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE / ASSOCIATION DES FAMILLES D'ENFANTS HANDICAPES DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM / AUDIENS / BANQUE DE FRANCE / BNP PARIBAS / B2V / CAISSE CENTRALE D'ACTIVITES SOCIALES DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE / CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DES PROFESSIONS LIBERALES D'ILE DE FRANCE / CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANCAIS / COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE AIR FRANCE / COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALES DU CNRS / CREDIT AGRICOLE SA / CREDIT FONCIER DE FRANCE / D&O / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL / MALAKOFF MEDERIC / MORNAY / MUTUELLE CIVILE DE LA DEFENSE / CAISSE NATIONALE DES GENDARMES - MUTUELLE DE LA GENDARMERIE / MUTUELLE DE L'INDUSTRIE DES PETROLES / MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE / MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE SOCIETE GENERALE / MUTUELLE DU TRESOR / MUTUELLE DES AGENTS DES IMPOTS / MUTUELLE GENERALE / MUTUELLE GENERALE DE L'EQUIPEMENT ET DES TERRITOIRES / MUTUELLE GENERALE DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES ORGANISMES RATTACHES / MUTUELLE DES HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE SANTE / MUTUELLE INTEGRANCE / MUTUELLE RENAULT / NOVALIS TAITBOUT / OCIRP / PRO BTP / RATP / REUNICA / SOCIETE AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE / SNCF / VAUBAN HUMANIS /

Dossiers de demande de subventions
téléchargeables sur
www.ccah.fr



30, rue de Prony - 75017 PARIS